

**En 2021-2022, 2,97 millions d'inscriptions ont été enregistrées dans l'enseignement supérieur, en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer. En augmentation depuis la rentrée 2008 et après une croissance élevée liée à la démographie en 2018-2019, puis un taux de réussite exceptionnel au baccalauréat à la session 2020, cet effectif progresse à nouveau fortement à la rentrée 2021 (+2,5%, soit +73 400 étudiants). En cinq ans, à dispositif équivalent, l'enseignement supérieur a accueilli 295 000 étudiants supplémentaires (+2,2% par an en moyenne). La hausse de la rentrée 2021 est particulièrement prononcée dans les STS en apprentissage et les écoles de commerce. Cette croissance se retrouve dans presque toutes les académies, à l'exception de celles de Nancy-Metz, Besançon, Limoges, Toulouse et Reims. Elle est plus élevée dans l'enseignement privé (+10%) qui accueille un quart des étudiants du supérieur. Un tiers des étudiants ont des parents cadres, 56% sont des femmes et 11% sont des étrangers en mobilité internationale.**

## Les effectifs d'étudiants dans le supérieur continuent leur progression en 2021-2022

En 2021-2022, on recense 2 970 000 inscriptions dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM) (*annexe 1*). Cet effectif est en hausse pour la treizième année consécutive. Il progresse à nouveau fortement cette année : +2,5% par rapport à la rentrée 2020, soit +73 400 inscriptions, après une hausse de 3,2% entre les rentrées 2019 et 2020. En l'espace de cinq ans, à dispositif équivalent, l'enseignement supérieur a accueilli 295 000 étudiants supplémentaires (+11,3% en 5 ans, soit une évolution annuelle moyenne de +2,2% sur la période) (*encadré Sources, champ et définitions*). Cet accroissement est supérieur à celui observé sur les cinq années précédentes avec 221 600 étudiants de plus entre les rentrées 2011 et 2016 (+9,3% en 5 ans, soit une évolution annuelle moyenne de +1,8% sur la période). Entre 2011 et 2021, à dispositif équivalent, le nombre d'étudiants a augmenté de 2,0% en moyenne par an.

**Deuxième année de ralentissement des inscriptions à l'université : +0,4% après +0,9%**

En 2021-2022, 1 657 000 inscriptions étudiantes sont dénombrées sur le périmètre universitaire strict, c'est-à-dire sans prendre en compte les composantes non universitaires des établissements publics

expérimentaux et 1 713 000 sur le périmètre plus large les prenant en compte (*encadré Sources, champ et définitions*). Comparé à 2020-2021, sur le périmètre universitaire strict, le nombre d'inscrits progresse de 0,4% (soit +6 900 étudiants). Les effectifs universitaires sont en hausse pour la onzième année consécutive. Toutefois, leur progression annuelle est moins élevée à la rentrée 2021, en lien avec un nombre d'admis au baccalauréat en recul de 4,7% à la session 2021. Ce ralentissement de la hausse du nombre d'étudiants en université s'inscrit dans le prolongement de ce qui avait été observé à la rentrée 2020 (+0,9%), première année où l'augmentation des effectifs était inférieure à 1% depuis 2012. Entre 2011 et 2021, le nombre d'étudiants en université a augmenté de 1,5% en moyenne par an.

En 2021-2022, 323 000 étudiants sont inscrits pour la première fois en 1<sup>re</sup> année de cursus licence dans une université de France métropolitaine ou des départements et régions d'outre-mer, ce qui représente une diminution de 2,8% par rapport à la rentrée 2020, après une hausse de 2,4% entre les rentrées 2019 et 2020.

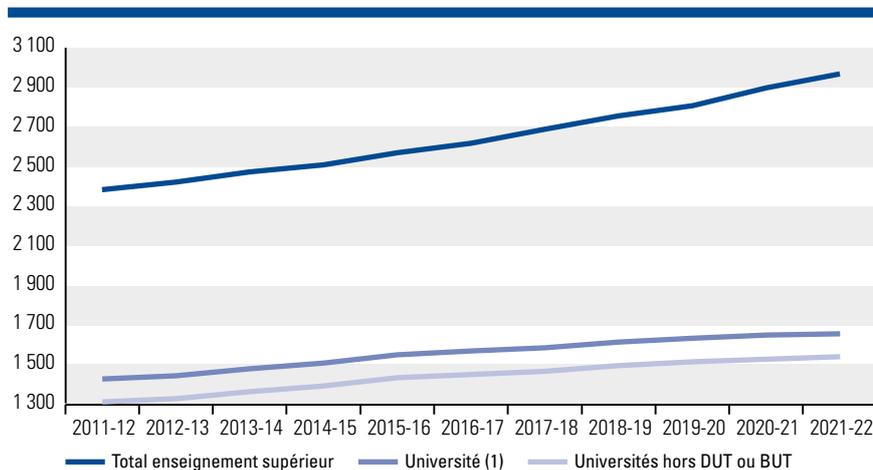
En lien avec cette baisse des nouveaux entrants, les inscriptions sont moins nombreuses en cursus licence (-1,1%), après plusieurs années de hausse (+1,7%, +2,0% et +2,7% aux rentrées 2020, 2019 et 2018). Le nombre d'inscriptions augmente

nettement en cursus master (+3,0%), suite notamment à l'arrivée en master de la cohorte plus nombreuse de jeunes nés en l'an 2000. Les inscriptions en doctorat augmentent, quant à elles, légèrement : +0,6%, de nombreuses soutenances n'ayant pu avoir lieu en 2020-2021 du fait de la crise sanitaire. Au sein du cursus licence, les effectifs d'étudiants préparant un bachelor universitaire technologique (en 3 ans - BUT) ou un diplôme universitaire technologique (en 2 ans - DUT) diminuent de 4,9% (-5 900 étudiants). Il s'agit d'une forte baisse après une période de stabilité au cours des dix dernières années, marquée toutefois par une hausse exceptionnelle de 2,5% en 2018-2019, liée à la démographie.

Pour ce qui est de la répartition par disciplines, les inscriptions dans une discipline générale scientifique sont en hausse pour la septième année consécutive (+1,3%), mais moins fortement que l'année précédente (+3,0%). Le nombre d'étudiants inscrits en arts-lettres-langues-SHS (sciences humaines et sociales) progresse de 0,7% à la rentrée 2021. En droit-sciences politiques, on enregistre une hausse de 0,5%, moins élevée que celle observée à la rentrée 2020 (+3,1%). En économie-gestion-AES (administration économique et sociale), les effectifs diminuent (-0,6%), après une stabilité (-0,1%) en 2020-2021, une hausse en 2019-2020 (+0,8%) et une progression exceptionnelle en 2018-2019 (+2,6%) (annexe 2).

Depuis la rentrée 2020, pour préparer les concours de médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie ou kinésithérapie (MMOPK), les étudiants peuvent s'inscrire dans le Parcours Accès Santé Spécifique (PASS) ou en licence accès santé (L.AS), dans une discipline générale, en suivant les enseignements d'une mineure santé en plus de leur discipline dominante, sans possibilité de redoubler cette 1<sup>re</sup> année. En licence accès santé (L.AS), le nombre d'étudiants augmente fortement (+47,3%), en grande partie du fait des étudiants de L.AS ou de PASS non admis en MMOPK à la session 2021 qui ont obtenu des résultats suffisants pour poursuivre en 2<sup>e</sup> année de L.AS. Dans les disciplines de santé (hors L.AS), les effectifs se stabilisent (-0,3%) après une forte baisse à la rentrée 2020 (-7,2%) en lien avec la réforme de l'accès aux études longues de santé qui venait d'entrer en vigueur. En 2021-2022, les inscriptions en PASS diminuent de 3,5%.

**GRAPHIQUE 1 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur et de l'université (en milliers)**  
hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

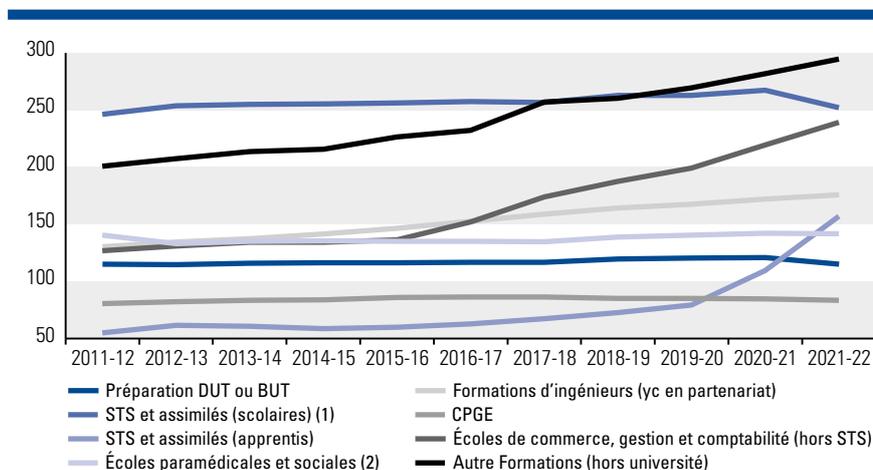


1. y compris Lorraine  
Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).  
Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

**Des effectifs à nouveau en hausse dans les formations d'ingénieurs et écoles de commerce, gestion et comptabilité**

En 2021-2022, 176 000 étudiants suivent une formation d'ingénieurs, dont 31 500 à l'université, effectif en croissance de 2,3% par rapport à l'année 2020-2021. Le nombre d'étudiants dans les établissements sous tutelle du MESR (47% des effectifs en formation d'ingénieurs) et les établissements sous tutelle d'autres ministères (14%) progressent (respectivement +1,0% et +3,0%), tandis que ceux des formations d'ingénieurs en partenariat (FIP, 8%) continuent de diminuer (-1,5%, après -1,3% en 2020). Le secteur privé accueille près d'un tiers des étudiants en formation d'ingénieurs, son effectif progresse de 5,2% entre les rentrées 2020 et 2021. Le dynamisme observé pour ces formations d'ingénieurs s'inscrit dans une tendance de long terme : en 30 ans, leur effectif a été multipliés par 3. En 10 ans, la progression s'est faite à un rythme moindre, avec une croissance annuelle de 3,0% (+4,7% dans les écoles privées).

**GRAPHIQUE 2 - Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur, détail des disciplines (en milliers)**  
hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



1. Y compris Mayotte, devenu un DOM à partir de 2011.  
2. Données provisoires en 2021-2022 pour les formations paramédicales et sociales (reconstruction des données 2020-2021).  
Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).  
Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

Dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité, qui relèvent quasiment toutes du secteur privé, le nombre d'étudiants

a aussi fortement augmenté en 2021-2022 (+9,0%). À la rentrée 2021, ces écoles forment 239 100 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente. Cette nouvelle année de forte augmentation des effectifs s'inscrit dans une tendance de fond, puisque le nombre d'étudiants en écoles de commerce, gestion et comptabilité a augmenté de 6,6% en moyenne par an entre 2011 et 2021.

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) accueillent 83 400 étudiants à la rentrée 2021, effectif en baisse de 1,8%. Cela fait suite à deux années de stagnation des effectifs en 2020-2021 et 2019-2020 (-0,2% et -0,1% respectivement). Sur les dix dernières années, les CPGE sont la seule filière qui ne connaît pas une forte croissance de son effectif : +0,4% par an en moyenne contre 2,0% pour l'ensemble des étudiants (à dispositif équivalent). Le secteur public assure la formation de 84% des étudiants inscrits en CPGE, une proportion qui reste stable d'année en année. On distingue trois filières de classes préparatoires : la filière scientifique qui regroupe 63% des étudiants en CPGE, les classes économiques et commerciales qui en rassemblent 22% et la filière littéraire 15%. La filière littéraire est la seule dont le nombre d'étudiants accueillis est en hausse, avec une augmentation de 1,2% de ses effectifs entre les rentrées 2020 et 2021, ceux des deux autres filières évoluant à la baisse (-4,5% pour les classes économiques et commerciales, -1,5% en sciences).

### **Les effectifs en STS sous statut scolaire en baisse, ceux des STS en apprentissage en forte hausse**

En 2021-2022, près de 409 000 étudiants sont inscrits en section de techniciens supérieurs (STS) et assimilés STS, effectifs en hausse de 8,5% en un an et de 35,8% en 10 ans. Près de quatre sur dix d'entre eux (38%) suivent cette formation en apprentissage, part en forte progression ces dernières années, du fait de la mise en place de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, et les aides exceptionnelles accordées aux entreprises lors de la crise sanitaire pour favoriser l'apprentissage. En effet, cette part est

passée de 18% à la rentrée 2011 à 22% à la rentrée 2018, puis à 23% et 29% aux rentrées 2019 et 2020.

À la rentrée 2021, 252 000 étudiants sont inscrits sous statut scolaire en STS et assimilés. Cet effectif est en baisse de 5,7% par rapport à l'année précédente, après une hausse de 1,8% en 2020-2021. Entre 2011 et 2021, les effectifs ont augmenté de 0,2% par an en moyenne. Les étudiants inscrits dans les spécialités de la production représentent près d'un tiers des étudiants en STS et assimilés, tandis que les spécialités des services regroupent plus de deux tiers des étudiants. Les établissements publics et privés sous contrat accueillent 232 500 étudiants à la rentrée 2021, soit 92% des inscrits en STS et assimilés sous statut scolaire. L'ensemble des établissements privés forme près d'un tiers des étudiants, avec une part plus élevée dans les spécialités des services (34%) que dans les spécialités de la production (19%).

À la rentrée 2021, 103 300 néo-bacheliers sont inscrits en 1<sup>re</sup> année de STS et assimilés sous statut scolaire. Cet effectif connaît une forte baisse (-11,7%), en lien avec celle du nombre de bacheliers à la session 2021 (-4,7% d'admis) et mais aussi par le développement des formations en apprentissage. La proportion de néo-bacheliers professionnels parmi les néo-bacheliers 2021 inscrits en STS sous statut scolaire (42%) est en hausse cette année de 4,4 points, au détriment de celle des néo-bacheliers technologiques (37%, -3,2 points) et, dans une moindre mesure des néo-bacheliers généraux (21%, -1,1 point). En 2021-2022, les néo-bacheliers professionnels sont, pour la première fois, plus nombreux que les néo-bacheliers technologiques à entrer en section de techniciens supérieurs sous statut scolaire. Leur part a augmenté de 15 points en dix ans alors que celle des néo-bacheliers technologiques a baissé de treize points depuis la rentrée 2011.

En 2021-2022, 156 800 apprentis sont inscrits en STS en apprentissage, soit une hausse annuelle de 43,2%, après une progression de 38,2% en 2020-2021. Les hausses de ces deux rentrées sont exceptionnelles par rapport à celles des rentrées précédentes qui étaient déjà élevées (+9,1% en 2019, +7,7% en 2018).

À la rentrée 2021, les STS en apprentissage accueillent 53 700 néo-bacheliers, soit

une hausse de 26,8% par rapport à l'année précédente. Près de la moitié de ces néo-bacheliers (48%) ont obtenu un baccalauréat professionnel. En dix ans, cette part est cependant en baisse de 6 points, au profit des néo-bacheliers généraux dont la part passe de 16% en 2011-2012 à 23% en 2021-2022. Les néo-bacheliers technologiques représentent, quant à eux, le dernier tiers des néo-bacheliers en STS en apprentissage.

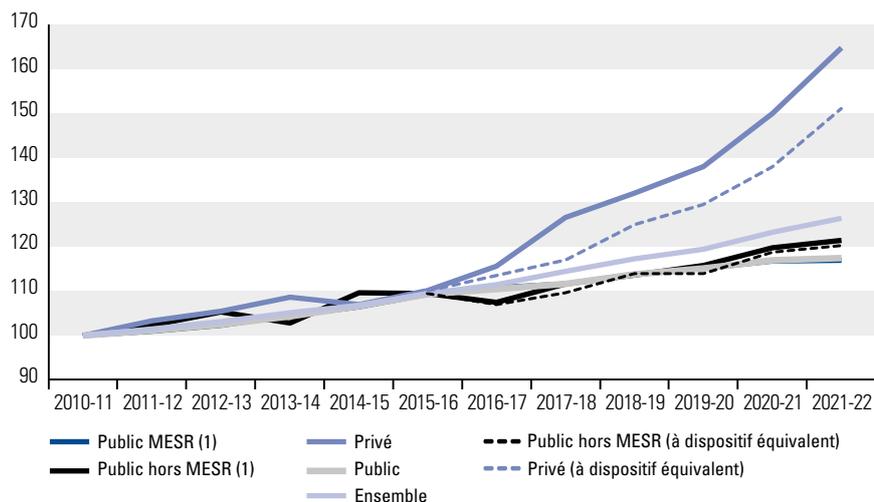
Ainsi, à la rentrée 2021, 157 000 néo-bacheliers sont entrés en STS et assimilés, les deux tiers sous statut scolaire. Parmi eux, 44% sont des bacheliers professionnels, 34% des bacheliers technologiques et 22% des bacheliers généraux. Depuis 2011, la proportion de bacheliers généraux parmi les néo-bacheliers entrants en STS et assimilés est restée stable. La part de néo-bacheliers technologique a diminué de 13 points, au profit de celles des néo-bacheliers professionnels.

### **Nouvelle hausse de la part de l'enseignement privé : +10,0%**

En 2021-2022, le secteur privé accueille 736 800 étudiants, soit un quart des effectifs de l'enseignement supérieur, part en hausse de 1,7 point par rapport à la rentrée 2020 (*graphique 3*). Les inscriptions dans l'enseignement supérieur privé progressent à nouveau fortement (+10,0%) alors que le nombre d'étudiants dans l'enseignement public est stable (+0,3%). Depuis 2011, et à l'exception de l'année 2014, le rythme de croissance des inscriptions dans l'enseignement privé a toujours été supérieur à celui observé dans l'enseignement public. En dix ans, les inscriptions dans le secteur privé ont augmenté de 46% (à dispositif équivalent), alors que, dans le secteur public, elles ont progressé de 16% sur la même période.

La répartition par type d'établissement des étudiants du secteur privé contraste avec celle du secteur public : 32% des étudiants du secteur privé sont inscrits dans une école de commerce, gestion et comptabilité (hors STS), 12% sont en lycée (STS y compris en apprentissage, CPGE), 10% sont en écoles d'ingénieurs, 7% sont dans une école artistique ou culturelle et 6% dans un établissement d'enseignement universitaire

**GRAPHIQUE 3 - Évolution des effectifs d'inscrits dans l'enseignement supérieur, selon le secteur et la tutelle depuis 2010, base 100 en 2010**  
hors inscriptions simultanées Licence-CPGE



1. MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Note : à partir de 2016, la forte augmentation des inscriptions dans l'enseignement privé est essentiellement due à une amélioration du dispositif de collecte. L'évolution à dispositif équivalent est représentée en pointillés. Les courbes Public et Public MESR sont quasiment confondues.

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011).

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

**TABLEAU 1 - Nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en fonction de la filière et du type d'établissement en 2021-2022 (en milliers)**  
hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

	Diplômes LMD	Professions de santé	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT ou BUT	STS et assimilés (scolaires)	STS et assimilés (apprentis)	CPGE + préparations intégrées	Autres	Total	Évolution 2021/2020 (%)	Répartition (%)
Lycées					235,8	34,6	81,5	12,0	<b>364,0</b>	-1,1	12,3
<i>dont privé</i>					58,9	15,4	11,4	2,8	<b>88,5</b>	0,9	3,0
Universités (2)	1 133,1	177,9	31,5	115,1			5,0	194,4	<b>1 656,9</b>	0,4	55,8
Autre établissements d'enseignement universitaire (3)	44,6	1,1						33,3	<b>79,1</b>	5,3	2,7
<i>dont privé</i>	32,9	1,1						12,7	<b>46,7</b>	9,8	1,6
Écoles normales supérieures								7,7	<b>7,7</b>	5,4	0,3
Écoles d'ingénieurs	13,1		144,5		0,1	0,2	15,1	8,6	<b>181,5</b>	2,3	6,1
<i>dont privé</i>	0,1		59,6			0,2	10,3	1,8	<b>72,0</b>	4,4	2,4
Écoles de commerce, gestion et vente					5,2	17,8		239,2	<b>262,3</b>	11,6	8,8
<i>dont privé</i>					5,2	17,8		238,0	<b>261,0</b>	11,7	8,8
Écoles juridiques et administratives					0,1			9,9	<b>10,0</b>	2,4	0,3
<i>dont privé</i>					0,1			3,4	<b>3,5</b>	7,5	0,1
Écoles de journalisme et écoles littéraires					0,1	0,1		19,3	<b>19,4</b>	5,1	0,7
<i>dont privé</i>					0,1	0,1		19,3	<b>19,4</b>	5,1	0,7
Écoles paramédicales hors université (4)		110,4							<b>110,4</b>	-	3,7
<i>dont privé</i>		27,7							<b>27,7</b>	-	0,9
Écoles préparant aux fonctions sociales (4)					0,2			31,3	<b>31,5</b>	-	1,1
<i>dont privé</i>					0,2			29,6	<b>29,7</b>	-	1,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	0,2				0,5	0,1		70,5	<b>71,2</b>	4,5	2,4
<i>dont privé</i>					0,5	0,1		53,3	<b>53,9</b>	6,0	1,8
Écoles d'architecture	0,5							20,3	<b>20,8</b>	2,3	0,7
<i>dont privé</i>								0,8	<b>0,8</b>	-12,4	0,0
Écoles vétérinaires								3,4	<b>3,4</b>	9,1	0,1
Autres écoles de spécialités diverses	0,5				10,1	104,1	1,8	34,3	<b>150,7</b>	25,1	5,1
<i>dont privé</i>	0,5				10,1	88,0	1,8	33,1	<b>133,4</b>	26,0	4,5
<b>Total</b>	<b>1 192,0</b>	<b>289,4</b>	<b>176,0</b>	<b>115,1</b>	<b>252,0</b>	<b>156,8</b>	<b>103,4</b>	<b>684,1</b>	<b>2 968,9</b>	<b>2,5</b>	<b>100,0</b>
<i>dont privé</i>	<b>33,5</b>	<b>28,8</b>	<b>59,6</b>		<b>75,1</b>	<b>121,5</b>	<b>23,5</b>	<b>394,7</b>	<b>736,8</b>	<b>10,0</b>	<b>24,8</b>

1. Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 399 étudiants en 2021.

2. Périmètre 2019, soit sans prise en compte du périmètre des grands ensembles universitaires créés ou modifiés par décrets en 2020, en application de l'ordonnance sur les établissements expérimentaux.

3. Regroupent les établissements privés de type universitaire et les « grands établissements », qui délivrent un enseignement de type universitaire : établissements privés d'enseignement universitaire, Paris-Dauphine, EHES, IEP Paris, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Inalco, Observatoire de Paris, École pratique des hautes études, Museum national d'histoire naturelle, École nationale des chartes.

4. Données provisoires en 2021-2022 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2020-2021).

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

privé (tableau 1). Dans le secteur public, les étudiants sont principalement inscrits en universités (74 % des étudiants du secteur public), en STS et CPGE dans des lycées (12 %) ou en écoles d'ingénieurs (5 %). Cette différence s'explique par l'offre de formation proposée par le secteur privé. Ainsi, la quasi-totalité des écoles de commerce, qu'elles soient en trois ou cinq ans, appartiennent au secteur privé. En STS, les établissements privés forment près de huit étudiants sur dix par apprentissage et près d'un tiers de ceux sous statut scolaire.

### Plus d'étudiantes que d'étudiants, mais des répartitions très inégales selon le type d'études

En 2021-2022, 55,6 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des femmes (graphique 4). Les femmes sont largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (87 %), tandis qu'elles sont minoritaires dans les formations les plus sélectives (41 % en CPGE, 40 % en DUT ou BUT), et plus encore en sciences (31 % des étudiants de CPGE en filière scientifique, 29 % des effectifs des formations d'ingénieurs).

Ces disparités se retrouvent à l'université, hors DUT ou BUT, où six étudiants sur dix sont des femmes. C'est dans les disciplines littéraires que la part des femmes est la plus élevée, en particulier en langues ou en lettres-sciences humaines (70 %). Les femmes représentent deux tiers des étudiants de médecine, odontologie, pharmacie. *A contrario*, elles restent très minoritaires dans les autres disciplines scientifiques (42 %). En préparation au DUT ou BUT, quatre étudiants sur dix sont des femmes ; elles sont majoritaires dans le secteur des services (51 % des étudiants), minoritaires dans le secteur de la production (25 % des étudiants).

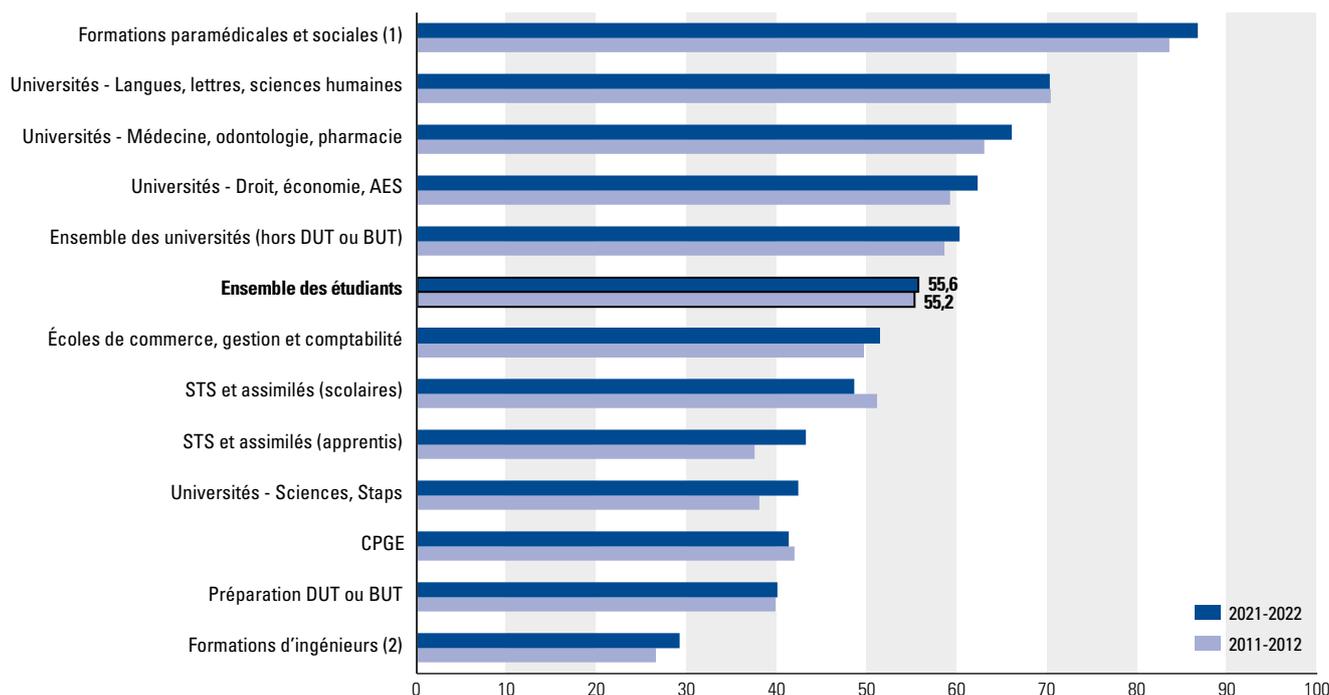
Depuis 1980, le nombre d'étudiantes en France dépasse celui des étudiants. La proportion d'étudiantes a légèrement augmenté ces dix dernières années (+0,4 point). Elle a plus fortement progressé dans les parcours en apprentissage des STS (+5,7 points en dix ans), dans les formations paramédicales et sociales (+3,2 points), dans les formations d'ingénieurs (+2,7 points) et dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (+1,8 point). Elle augmente aussi à l'université en santé, en Sciences, en STAPS, en Droit, en économie, et en AES. Elle fléchit dans les parcours scolaires de

STS et assimilés (-2,6 points en dix ans) et en CPGE (-0,6 point en dix ans).

### Un tiers des étudiants ont des parents cadres, plus de la moitié quand ils sont inscrits en CPGE, en écoles normales supérieures ou en écoles d'ingénieurs

L'origine sociale des étudiants de nationalité française évolue très peu d'une année sur l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés au détriment de ceux de catégories sociales plus modestes. En effet, toutes formations confondues, 34 % des étudiants ont des parents cadres ou exerçant une profession intellectuelle supérieure, alors que cette catégorie socio-professionnelle regroupe moins de 24 % des parents des élèves du second degré en 2021 (graphique 5). Inversement, 12 % des étudiants sont des enfants d'ouvriers, alors que cette catégorie représente 23 % des parents d'élèves du second degré. Enfin, ils sont 17 % à être enfants d'employés, une proportion similaire à celles des parents de cette catégorie socio-professionnelle des élèves du second degré.

GRAPHIQUE 4 - Part des femmes dans les différentes formations d'enseignement supérieur (en %)



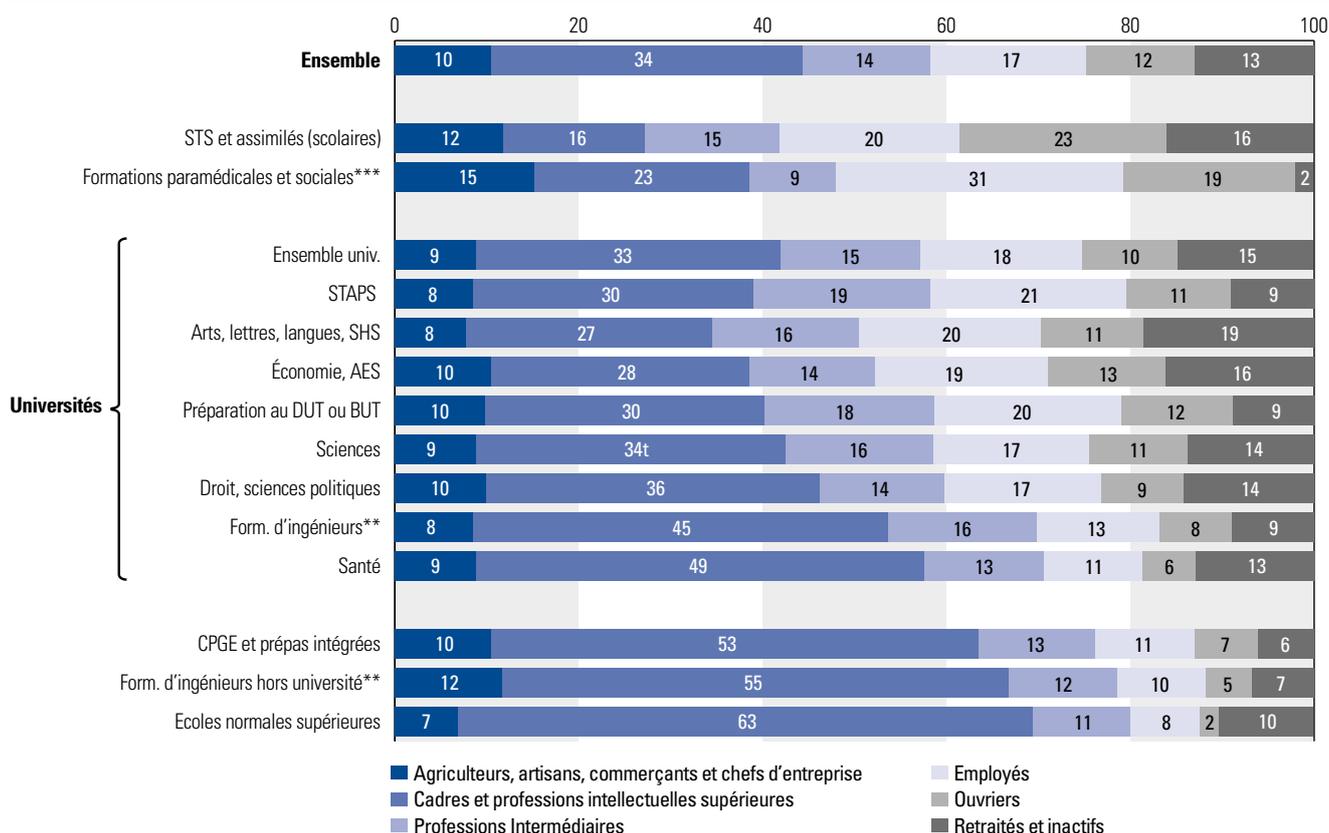
1. Les dernières données disponibles portent sur 2020-2021.

2. Y compris les formations d'ingénieurs dépendantes des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Champ : France métropolitaine + DOM.

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

**GRAPHIQUE 5 - Origine sociale\* des étudiants français en 2021-2022 (en %)**



\* Les proportions sont calculées en excluant les étudiants pour lesquels l'origine n'est pas renseignée, soit 16 % d'entre eux. L'origine des étudiants n'est pas renseignée pour moins de 15 % des étudiants dans toutes les filières sauf pour les STS en apprentissage (56 %), les écoles de commerce, gestion et comptabilité (38 %) et les écoles artistiques ou de journalisme (43 %), non représentées.  
 \*\* Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.  
 \*\*\* Données 2020-2021 pour les formations paramédicales et sociales.  
 Champ : France métropolitaine et DROM.  
 Sources : MESR-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent plus de la moitié des étudiants en CPGE, dans les formations d'ingénieurs hors université et dans les écoles normales supérieures (ENS). Ils sont, en revanche, peu nombreux dans les STS sous statut scolaire<sup>1</sup> (16 %) et dans les formations paramédicales et sociales (23 %). Dans ces filières, les enfants d'ouvriers sont relativement plus nombreux qu'en moyenne dans l'enseignement supérieur : 23 % en STS et 19 % dans les formations paramédicales et sociales. La proportion d'enfants dont les parents occupent une profession intermédiaire (14 % dans l'ensemble de l'enseignement supérieur) ou d'employé (17 %) est relativement homogène d'une filière à l'autre, avec une part un peu plus importante en DUT ou BUT (respectivement 18 % et 20 %), en STAPS (19 % et 21 %) et, pour les enfants

d'employés, dans les écoles paramédicales et sociales (31 %).  
 À l'université, et presque comme dans l'ensemble de la population étudiante française, les enfants de cadres et de personnes exerçant une profession intellectuelle supérieure représentent le tiers des effectifs, alors que les catégories défavorisées y sont moins bien représentées. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes selon le cursus, la filière et la discipline. La part des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures est nettement plus élevée dans les filières longues et plus sélectives que sont les disciplines de santé (49 %) et les formations d'ingénieurs universitaires (45 %). Ils sont moins présents en « Arts, lettres, langues, SHS » et en « Économie, gestion, AES » au profit des enfants d'employés et d'ouvriers.  
 À l'université, les étudiants dont les parents sont des cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure poursuivent plus souvent des études longues : leur part passe de 29 % en cursus licence à 40 % en

cursus doctorat. Inversement, les enfants d'ouvriers représentent 12 % des étudiants inscrits en cursus licence et 6 % en cursus doctorat.

**Plus de 757 000 étudiants aidés financièrement (39,6%), dont 720 000 boursiers sur critères sociaux**

Durant l'année universitaire 2021-2022, 757 400 étudiants ont perçu au moins une aide financière, dont 720 000 une bourse sur critères sociaux (BCS) (tableau 2). La proportion de boursiers au sein des formations ouvrant droit à ce type de bourses est de 37,7 % en 2021-2022, taux en baisse de 0,7 point par rapport à l'année précédente. Cette baisse peut s'expliquer en partie par une diminution du nombre d'étudiants inscrits dans les formations éligibles aux bourses sur critères sociaux (-2,2 %). L'ensemble des étudiants bénéficiaires d'une aide représentent 39,6 % des étudiants inscrits dans une des formations ouvrant droit à une bourse. Cette part,

1. La catégorie socioprofessionnelle des parents des étudiants en apprentissage en STS ou assimilés n'est pas assez bien renseignée pour être exploitée.

**TABEAU 2 - Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière**

	2000-2001	2010-2011	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Boursiers sur critères sociaux	452 616	593 057	655 858	681 078	691 215	696 983	712 166	717 955	749 562	720 043
dont aide au mérite		23 344	33 876	36 239	39 110	41 666	41 993	38 757	45 353	46 527
En % d'étudiants concernés	27,0	33,4	34,5	34,8						
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)			37,2	37,9	37,7	37,4	37,7	36,8	38,4	37,7
<b>Ensemble des étudiants percevant au moins une aide (1)</b>	<b>478 600</b>	<b>665 114</b>	<b>683 647</b>	<b>711 261</b>	<b>719 436</b>	<b>730 487</b>	<b>745 083</b>	<b>818 257</b>	<b>800 191</b>	<b>757 429</b>
En % d'étudiants concernés	28,6	37,5	36,0	36,3						
En % d'étudiants concernés (méthode révisée)			38,7	39,5	39,2	39,3	39,5	41,9	41,0	39,6
<b>En % des boursiers par type de formation (2)</b>										
Universités et assimilés (3) ancienne méthode	26,6	33,8	34,7	34,5						
Universités méthode révisée			39,5	39,9	40,0	39,5	40,0	39,0	41,0	40,3
STS ancienne méthode	42,4	44,1	47,5	50,3						
STS méthode révisée			51,0	53,8	54,3	55,0	54,6	54,0	54,9	54,3
CPGE ancienne méthode	17,1	25,7	27,7	28,4						
CPGE méthode révisée			27,6	28,4	28,8	28,9	28,8	28,3	27,3	26,8

1. Il est possible de cumuler plusieurs aides. Les aides prises en compte sont les bourses sur critères sociaux, les bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), les bourses de mérite (remplacées progressivement à partir de 2008 par les aides au mérite), les allocations d'études (supprimées en 2008), les prêts d'honneur (supprimés en 2009), les aides du fonds national d'aide d'urgence devenues aides spécifiques.

2. Boursiers sur critères sociaux du MESR et boursiers sur critères universitaires (supprimées en 2008).

3. Avant révision, cela comprend les universités, universités de technologie, écoles normales supérieures, instituts nationaux polytechniques, instituts d'études politiques, établissements privés d'enseignement universitaire. Après révision, uniquement les universités.

Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte depuis 2013-2014).

Sources : MESR-SIES / Systèmes d'information AGLAE (extractions annuelles au 15 mars), Système d'information SISE et données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR-DEPP.

qui s'élevait à 41,9% en 2019-2020, première année de crise sanitaire, est en baisse de 0,4 point en un an et légèrement supérieure à celle de 2018-2019 (+0,1 point). De nouvelles aides à destination des boursiers ont été créées pour faire face à la prolongation de la crise sanitaire. Entre septembre 2021 et juin 2022, plus de 433 000 étudiants boursiers ont bénéficié de l'une d'elles : le ticket repas à 1 euro.

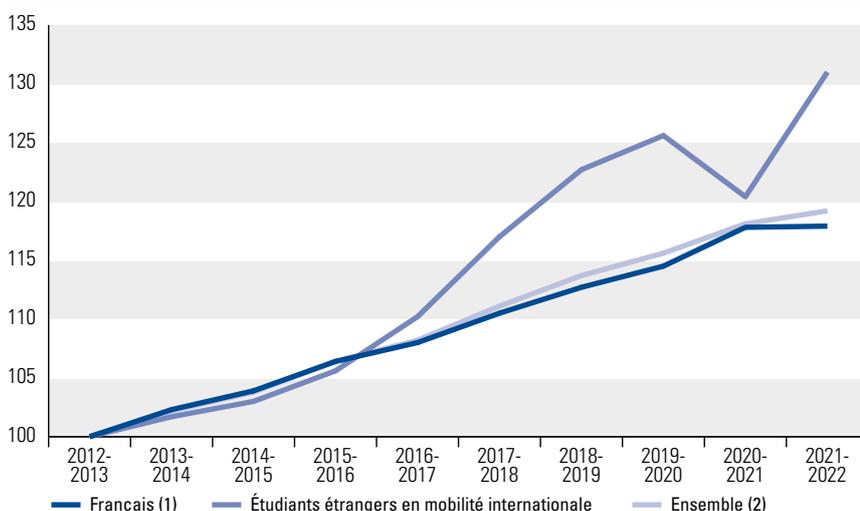
À l'université, le nombre d'étudiants boursiers sur critères sociaux diminue de 4,3%, pour revenir à son niveau de la rentrée 2019, après une année de hausse en 2020-2021 (+4,4%).

La part de boursiers à l'université (40,3%) fléchit donc cette année (-0,7 point) mais reste relativement stable sur cinq ans (+0,3 point). La part de boursiers sur critères sociaux est en baisse de 0,6 point en STS en parcours scolaire (54,3%) et diminue de 0,5 point en CPGE (26,8%), dans le prolongement d'une tendance observée depuis plusieurs années au sein de cette filière sélective.

La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est accordée en fonction des ressources et des charges de la famille. Elle comporte huit échelons, dont la structure évolue peu d'année en année. L'échelon 0,

fusionné avec l'échelon 0bis depuis la rentrée 2016<sup>2</sup>, concerne 32% des boursiers et donne droit à une aide de 1 042 euros annuels en 2021-2022. L'échelon 7 est destiné aux étudiants dont les familles ont les ressources les plus faibles. Il concerne 8,1% des boursiers et correspond à une bourse annuelle de 5 736 euros. En 2021-2022, tous les échelons de bourse connaissent une diminution de leurs effectifs, à l'exception de l'échelon le plus élevé. Les effectifs de ce dernier augmentent de 3,4%. La baisse la plus importante concerne l'échelon 6 (-6,7%).

**GRAPHIQUE 6 - Évolution des effectifs étudiants français et étrangers en mobilité internationale depuis 2012 (base 100)**



1. y compris les étudiants étrangers ayant obtenu un baccalauréat ou une équivalence sur le territoire français. En 2020-21, ils sont au nombre de 89 800 (soit 3,6% des étudiants Français ou résidents).

2. Hors étudiants en STS en apprentissage, pour lesquels la mobilité n'est pas calculée

Champ : France métropolitaine + DROM

Sources : MESR-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture

## Près de 9% d'étudiants étrangers en mobilité internationale supplémentaires

À la rentrée 2021, le nombre d'étudiants étrangers en mobilité internationale<sup>3</sup> inscrits dans l'enseignement supérieur français est estimé à 302 900 étudiants en France métropolitaine et DROM (*encadré Sources, champ et définitions*). Ils représentent 77% de l'ensemble des étudiants de nationalité étrangère<sup>4</sup>. Leur effectif connaît une forte hausse cette année (+8,8%), après une année 2020 marquée par une baisse conséquente liée à la crise sanitaire (-4,2%) (*graphique 6*).

2. Jusqu'à cette réforme, appartenir à l'échelon 0 impliquait uniquement l'absence de droit de scolarité, sans aide financière supplémentaire.

3. Hors STS en apprentissage.

4. Toutes les parts présentées dans cette partie sont calculées sur le total hors STS en apprentissage.

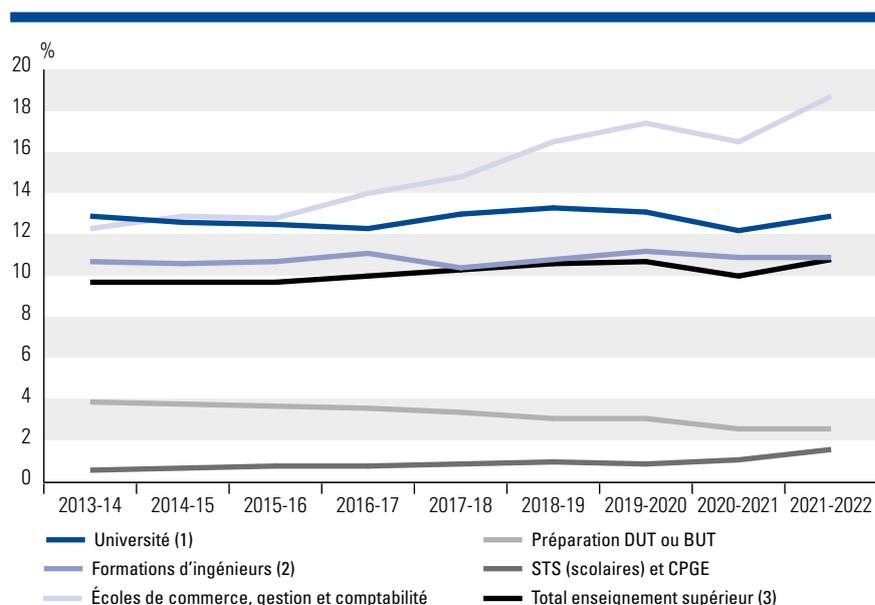
En 2021-2022, la part des étudiants étrangers en mobilité internationale (10,8 %) est en hausse de 0,8 point par rapport à 2020 (graphique 7). Cette part augmente dans toutes les formations, sauf en DUT ou BUT et en formation d'ingénieurs, où elle reste stable. La progression est plus forte dans les écoles de commerce (+2,2 points), où les étudiants en mobilité internationale représentent 18,7 % des effectifs à la rentrée 2021. La hausse est plus modérée au sein des STS en parcours scolaire et des CPGE (1,6 % ; +0,5 point). À l'université (hors IUT et formations d'ingénieurs universitaires), la proportion d'étudiants en mobilité internationale dans la population étudiante, de 12,9 % à la rentrée 2021, enregistre une hausse de 0,7 point par rapport à la rentrée 2020. Elle croît avec le degré d'étude : 9,9 % en cursus licence, 15,4 % en cursus master et 37,5 % en doctorat en 2021-2022. Entre les rentrées 2020 et 2021, cette part augmente en cursus licence (+1,0 point) et master (+0,3 point) mais diminue en doctorat (-0,8 point).

Les étudiants étrangers en mobilité internationale ne se répartissent pas de manière équitable sur le territoire. Ils sont plus nombreux dans les académies d'Ile-de-France (15,1 % à Paris, 12,6 % à Versailles et 11,5 % à Créteil) ainsi que dans les académies frontalières comme celle de Strasbourg, de Nice, de Grenoble, de Montpellier, de Lyon et de Nancy-Metz (carte 1). En revanche, leur proportion est très faible aux Antilles, à la Réunion, à Mayotte et en Corse. Cette proportion est en hausse dans toutes les académies sauf celles de Corse, de Guyane, de Nancy-Metz et de Reims.

### Les effectifs d'étudiants sont en progression dans presque toutes les académies

En 2021-2022, plus du quart (26,5 %) des effectifs étudiants se concentrent en Île-de-France. Les principales académies de province sont celles de Lyon, Lille, Nantes, Rennes, Toulouse et Bordeaux, qui accueillent, à elles six, un tiers des effectifs (34,0 %). À l'opposé, les académies les plus petites de métropole sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui regroupent seulement 2,3 % des effectifs totaux. Les effectifs augmentent par rapport à 2020-2021 dans toutes les académies, sauf celles de Nancy-Metz, Besançon, Limoges,

**GRAPHIQUE 7 - Évolution de la proportion d'étudiants étrangers en mobilité internationale dans les principales formations de l'enseignement supérieur**

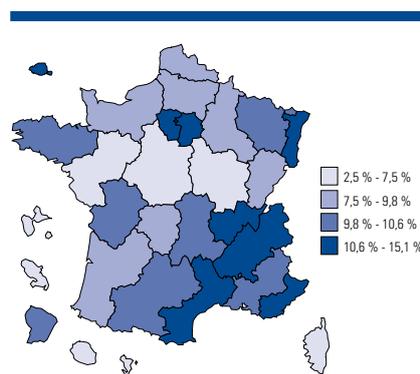


1. hors préparation au DUT et formations d'ingénieurs.
2. y compris formations universitaires et formations d'ingénieurs en partenariat.
3. hors étudiant en STS en apprentissage, pour lesquels la mobilité n'est pas calculée.

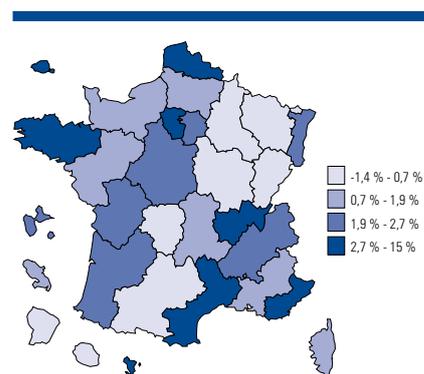
Champ : France métropolitaine + DROM (Mayotte à partir de 2011)

Sources : MESR-SIES, Systèmes d'information SISE et Scolarité, enquêtes menées par le SIES sur les établissements d'enseignement supérieur, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

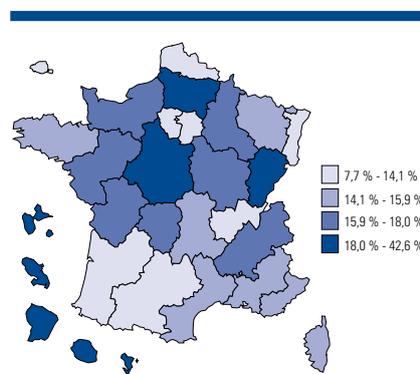
**CARTE 1 - Part des étudiants internationaux par académie en 2021**  
(France métropolitaine + DROM : 10,8 %)



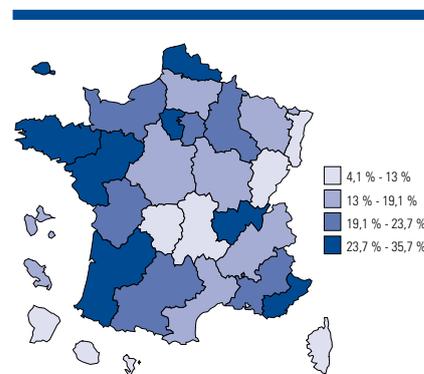
**CARTE 2 - Évolution des effectifs d'étudiants entre 2020 et 2021**  
(France métropolitaine + DROM : +2,5 %)



**CARTE 3 - Part des effectifs étudiants en STS en 2021**  
(France métropolitaine + DROM : 13,8 %)



**CARTE 4 - Part des étudiants dans l'enseignement privé par académie en 2021**  
(France métropolitaine + DROM : 24,8 %)



NB : Le territoire en haut à gauche correspond au zoom sur l'académie de Paris

Toulouse et Reims. Les académies les plus dynamiques de métropole, en termes d'augmentation d'effectifs, sont celles de Paris (+5,4 %), de Lille (+4,3 %) et Lyon (+4,1 %) (carte 2).

L'académie de Paris concentre à elle seule un grand nombre d'étudiants (13,2 % des effectifs), avec une offre de formation très diversifiée (tableau 3). Seulement 8,2 % des étudiants parisiens sont inscrits

**TABLEAU 3 - Répartition par académie des principales filières de l'enseignement supérieur en 2021-2022, évolution par rapport à 2020-2021** hors inscriptions simultanées Licence-CPGE

Académies	Diplômes LMD	Formations d'ingénieurs (1)	Préparation DUT ou BUT	Autres diplômes universitaires (dont santé) (2)	STS et assimilés (scolaires)	STS (apprentissage)	CPGE + Préparations intégrées	Écoles de commerce, gestion et comptabilité à diplôme visé (hors STS)	Écoles paramédicales et sociales	Autres (3)	Total	Évolution 2020/2021 (%)
Aix-Marseille	52 864	4 334	4 107	17 191	10 669	7 804	3 672	6 635	7 399	5 790	120 465	1,3
Amiens	19 498	6 003	3 535	6 161	6 812	3 752	2 464	464	4 577	925	54 191	1,8
Besançon	14 670	2 864	2 287	5 751	4 120	2 739	1 420	714	2 486	537	37 588	-0,6
Bordeaux	51 439	5 705	4 782	20 189	12 045	7 743	4 161	18 270	6 848	10 404	141 586	2,0
Clermont-Ferrand	21 489	2 541	2 693	7 503	5 490	2 362	1 805	1 993	3 110	4 009	52 995	1,2
Corse	2 988	51	491	945	560	295	92	27	410	160	6 019	1,6
Dijon	18 223	2 250	2 691	8 082	5 409	3 068	2 232	2 539	3 176	1 770	49 440	0,7
Grenoble	39 410	6 279	6 959	14 872	10 115	7 808	3 521	7 708	5 313	2 753	104 738	2,1
Lille	88 898	12 056	7 466	23 575	19 711	7 895	6 416	16 805	11 341	7 672	201 835	4,3
Limoges	9 953	1 156	1 700	5 213	3 375	886	753	87	2 138	468	25 729	-0,6
Lyon	77 996	16 782	7 138	34 440	11 626	10 090	7 290	24 994	7 420	21 766	219 542	4,1
Montpellier	57 452	3 916	3 736	19 464	10 774	6 963	3 376	6 644	5 249	6 603	124 177	2,8
Nancy-Metz	37 328	7 049	5 729	12 010	8 445	4 752	2 697	2 948	5 630	2 972	89 560	-1,4
Nantes	59 659	11 156	5 542	18 094	15 644	10 599	5 196	11 135	6 242	10 176	153 443	1,5
Nice	27 756	2 502	3 373	8 414	6 213	4 609	2 823	7 496	3 937	2 136	69 259	3,7
Normandie	47 489	7 229	6 562	14 392	11 456	7 363	3 138	8 561	6 888	3 205	116 283	1,5
Orléans-Tours	29 939	3 084	4 007	9 381	8 455	5 531	3 328	1 621	5 391	1 682	72 419	2,2
Poitiers	27 811	2 914	2 933	5 407	5 472	4 253	1 163	3 990	3 114	1 322	58 379	2,2
Reims	15 944	2 894	3 019	5 938	5 541	2 371	1 991	6 148	2 568	1 132	47 546	-0,2
Rennes	62 638	10 183	6 540	17 961	14 641	7 314	4 661	11 074	6 145	5 846	147 003	3,6
Strasbourg	40 399	4 747	3 791	15 622	6 325	4 499	2 960	993	4 233	4 358	87 927	2,1
Toulouse	65 206	12 052	6 346	15 932	12 675	6 187	5 077	9 934	5 464	7 356	146 229	-0,5
<b>Total province</b>	<b>869 049</b>	<b>127 747</b>	<b>95 427</b>	<b>286 537</b>	<b>195 573</b>	<b>118 883</b>	<b>70 236</b>	<b>150 780</b>	<b>109 079</b>	<b>103 042</b>	<b>2 126 353</b>	<b>2,0</b>
Paris	134 166	10 856	2 112	74 666	15 277	14 810	16 068	53 936	10 639	58 332	390 862	5,4
Créteil	73 248	16 372	9 375	18 856	15 075	7 022	4 993	1 493	9 314	10 562	166 310	2,3
Versailles	89 193	20 784	6 855	19 761	15 250	12 696	10 396	32 510	9 528	13 030	230 003	2,9
<b>Total Ile-de-France</b>	<b>296 607</b>	<b>48 012</b>	<b>18 342</b>	<b>113 283</b>	<b>45 602</b>	<b>34 528</b>	<b>31 457</b>	<b>87 939</b>	<b>28 481</b>	<b>81 924</b>	<b>787 175</b>	<b>4,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>1 165 656</b>	<b>175 759</b>	<b>113 769</b>	<b>399 820</b>	<b>241 175</b>	<b>153 411</b>	<b>101 693</b>	<b>238 719</b>	<b>138 560</b>	<b>184 966</b>	<b>2 913 528</b>	<b>2,6</b>
Guadeloupe	4 570	54	270	1 969	2 383	1 011	441	0	574	114	11 386	2,1
Guyane	3 125	0	165	600	817	363	71	59	403	55	5 658	0,5
La Réunion	13 535	142	684	3 065	4 224	1 297	822	195	1 360	610	25 934	0,3
Martinique	3 957	0	168	1 147	2 438	591	346	173	624	275	9 719	0,8
Mayotte	1 204	0	0	131	1 004	151	53	0	142	26	2 711	15,0
<b>Total DROM</b>	<b>26 391</b>	<b>196</b>	<b>1 287</b>	<b>6 912</b>	<b>10 866</b>	<b>3 413</b>	<b>1 733</b>	<b>427</b>	<b>3 103</b>	<b>1 080</b>	<b>55 408</b>	<b>1,4</b>
<b>France métr. + DROM</b>	<b>1 192 047</b>	<b>175 955</b>	<b>115 056</b>	<b>406 732</b>	<b>252 041</b>	<b>156 824</b>	<b>103 426</b>	<b>239 146</b>	<b>141 663</b>	<b>186 046</b>	<b>2 968 936</b>	<b>2,5</b>

1. Ensemble des formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 13 399 étudiants en 2021.

2. Diplômes hors LMD, ingénieurs et DUT préparés dans les universités, les grands établissements et les établissements privés d'enseignement universitaire.

3. Ecoles d'art, d'architecture, établissements universitaires privés, écoles de commerce à diplôme non visé, autres établissements ou formations de spécialités diverses.

Champ : France métropolitaine + DROM

Source : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères chargés de l'Agriculture, de la Santé, des Affaires sociales et de la Culture.

dans une filière courte (préparation au DUT ou BUT, STS y compris en apprentissage et formations assimilées) et 43,6 % sont inscrits à l'université (ces proportions sont respectivement de 17,6 % et 55,8 % sur l'ensemble du territoire national). En revanche, l'enseignement privé, les écoles de commerce ainsi que les CPGE y sont plus fortement représentés.

Dans les académies de Corse et de Strasbourg, plus de sept étudiants sur dix sont inscrits à l'université. Les écoles de commerce et l'enseignement privé y sont assez peu présents.

Dans certaines petites ou moyennes académies (Amiens, Orléans-Tours et Besançon),

la part des STS y compris en apprentissage est très élevée (plus de 18 %, contre 14 % pour la moyenne nationale) (*carte 3*).

La part des étudiants en formation d'ingénieurs est plus importante dans les académies d'Amiens, Créteil et Versailles. Dans les académies de Versailles et Bordeaux, la part des étudiants en écoles de commerce est élevée.

Lille, Toulouse et Rennes sont les trois académies qui proposent l'offre de formation la plus proche de la moyenne nationale.

Dans les DROM, l'offre de formation est très différente de celle du reste du territoire : il s'agit principalement d'universités et de formations courtes (respectivement

62 % et 26 %). Les formations d'ingénieurs et les écoles de commerce y sont quasiment absentes.

En conséquence, les formations privées accueillent seulement entre 5 % et 15 % des étudiants selon les DROM (*carte 4*).

La part de l'enseignement privé est faible aussi en Corse (4 %). Elle est supérieure à la moyenne nationale (25 %) dans les académies de Bordeaux (28 %), Lille (29 %), Versailles (30 %), Lyon (33 %), Paris (35 %) et Nantes (36 %).

**Solène Malfatto,  
MESR-SIES**

### Pour en savoir plus

- Klipfel J., Marlat D. et Perraud-Ussel C., « Étudiants inscrits en DUT/BUT en 2021-2022 », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 13, MESR-SIES, juin 2022.
- Marlat D. et Perraud-Ussel C., « Stabilité des effectifs en Inspe en 2021-2022 », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 14, MESR-SIES, juin 2022.
- Létroublon C., « Les effectifs inscrits en cycle ingénieur en 2021-2022 », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 15, MESR-SIES, juin 2022.
- Malfatto S., « Nouvelle hausse sensible des effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en 2021-2022 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 20, MESR-SIES, juillet 2022.
- « Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche », DEPP-SIES, 2022
- Fourré M., « Les boursiers sur critères sociaux en 2021-2022 », *Note Flash enseignement supérieur et recherche* n° 23, MESR-SIES, septembre 2022.
- Bodelin L., Ndao G. et Vinet L., « Les effectifs d'étudiants étrangers en mobilité internationale pendant la pandémie et un an après », *Note d'Information enseignement supérieur et recherche* n° 11, MESR-SIES, décembre 2022.
- Marlat D. et Nait Ighil L., « Les étudiants inscrits en universités en 2021-2022 », *Note flash enseignement supérieur et recherche* n° 34, MESR-SIES, décembre 2022.

Sites internet :

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/statistiques-et-analyses-50213](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/statistiques-et-analyses-50213)  
[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## Sources, champs et définitions

**Sources** : MESR-SIES / Système d'information SISE, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR-DEPP, enquête SIFA, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

**Champ de l'étude** : ensemble des inscriptions dans un établissement d'enseignement supérieur (hors inscriptions simultanées en licence et CPGE) de France métropolitaine et DROM, y compris Mayotte depuis 2011 mais hors établissements de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie Française qui accueillent 10 900 étudiants en 2021-2022.

L'étude de l'origine sociale se limite aux étudiants de nationalité française car l'information sur l'origine sociale des étudiants étrangers n'est pas collectée dans toutes les filières ou pas avec une qualité comparable.

### Les établissements publics expérimentaux (EPE)

Depuis 2019-2020, de grands ensembles universitaires se sont créés ou modifiés par décrets, en application de l'ordonnance du 12 décembre 2018 sur les établissements expérimentaux (EPE). Au sein de ces nouvelles universités, sont désormais intégrés des établissements comme membres ou composantes, dont les étudiants sont dès lors comptabilisés comme inscrits dans ces universités expérimentales. Cette évolution implique un double chiffrage du nombre d'inscriptions selon le périmètre retenu, le contour historique (périmètre strict) ou le nouveau (périmètre incluant les membres non universitaires des EE). En 2021-2022, on dénombre dix universités expérimentales (hors Institut Polytechnique de Paris) : « Université de Grenoble Alpes », « Université Côte d'Azur », « Université Paris Saclay », « Université Paris Sciences et Lettres », « Université de Paris », « Université Gustave Eiffel », « CY Cergy Université », « Université Polytechnique des Hauts de France », « Université Clermont-Auvergne » et « Université Paris-Est ».

En tout, en incluant les membres non universitaires des EPE, 1 712 900 étudiants sont inscrits dans les universités de France, soit 56 000 étudiants supplémentaires par rapport au périmètre universitaire strict (*annexe 1*).

### Définitions

**« À dispositif équivalent »** : des opérations d'identification d'établissements manquants et d'extension de la couverture du système d'informations individualisé (auparavant fondé sur des données agrégées pour certains établissements) ont été mises en œuvre depuis la collecte 2016-2017. Sont essentiellement concernés des établissements publics ou privés hors tutelle du MESR, principalement des écoles d'art et de commerce. Les évolutions entre la rentrée 2021 et les rentrées antérieures sont établies à dispositif équivalent, neutralisant ainsi les discontinuités statistiques induites par l'amélioration de la collecte.

**Nouveaux entrants en université** : un étudiant est considéré comme nouvel entrant s'il s'inscrit pour la première fois en première année de cursus licence (y compris DUT ou BUT), qu'il soit nouveau bachelier de l'année ou non. Les nouveaux entrants en première année de cursus licence à l'université sont soit des nouveaux bacheliers (86 %), soit des bacheliers des années antérieures (8 %) reprenant leurs études ou inscrits précédemment dans le supérieur hors universités, soit des étudiants dispensés du baccalauréat (6 %).

**Étudiants étrangers en mobilité internationale** : parmi les étudiants étrangers, ceux venus en France spécifiquement pour y suivre leurs études sont appelés **étudiants en mobilité internationale**. Ils correspondent aux étudiants de nationalité étrangère titulaires d'un diplôme d'études secondaires étranger ou d'un baccalauréat français obtenu à l'étranger.